

Longueuil le 15 mai 2018

Objet : Demande d'accès n° 2006 52825 – Lettre réponse

Madame,

La présente lettre, fait suite à votre demande d'accès, reçue le 17 avril dernier, concernant le 3333, boulevard Monseigneur-Langlois à Salaberry-de-Valleyfield (lot 3 245 566)

Vous trouverez en pièce jointe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Rapport de l'inspection du 30 août 1994 (4 pages);
2. Rapport de la vérification du 22 juillet 2008 (3 pages);

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (2)



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-16-01-0459500 Date d'inspection: 94 / 08 / 30
A M J

1. Identification

Heure: Arrivée: 14h00 Inspecteur/Inspectrice: Michel Paquin
Départ: 14h20 Accompagné(e) de: NIL

Identification de l'intervenant

Nom de l'entreprise (raison sociale): Mazda Valleyfield

Adresse du lieu inspecté	Adresse postale (si différente)
<u>2626-4119 Quebec Inc</u>	<u>idem</u>
<u>opérant sous la raison sociale</u>	
<u>Mazda Valleyfield</u>	
<u>3333 boul. Man. Anglois</u>	
<u>Salaberry de Valleyfield</u>	
<u>J6S 4Y2</u>	

Nom du propriétaire: BRIAND, Gaston

Personne(s) rencontrée(s): Articles 53-54 L.A.D.

Fonction: gerant de service

Motif de la visite: inspection plainte vérification de rapports

Plaignant/Plaignante: Rencontré(e) oui non

Nom et adresse	Téléphone
<u>N/A</u>	

- Pièces annexées (nombre): ^{NIL} Photos Croquis Plans Cartes
- Échantillons prélevés: oui non
 - produits d'aérosol mousse plastique réfrigérant solvant
 - autre(s) échantillon(s): NIL
(voir section pertinente)
- Autres pièces annexées (précisez): NIL

Buts: Application du règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-16-01-0459500

Date d'inspection: 94 / 08 / 30
A M J

2. Description de l'inspection

Identification du secteur d'activité de l'intervenant

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Aérosol
(voir section A) | <input type="checkbox"/> Mousses plastiques
(voir section B) | <input checked="" type="checkbox"/> Réfrigération/Climatisation
(voir section C) |
| <input type="checkbox"/> Protection incendie
(voir section D) | <input type="checkbox"/> Solvant
(voir section E) | <input type="checkbox"/> Stérilisation
(voir section F) |

SECTION A

AÉROSOL
(art. 5, 1er al., par 2°)

- Activité de l'intervenant

- Fabrication Vente Distribution

Marque de commerce du(des) produit(s):

CFC utilisé: oui non

si oui, lequel: _____

- Le produit est-il un médicament ? oui non
(exemption: art. 5, 2e al.)

- Échantillons prélevés de produits: oui non
si oui, combien ? _____
(joindre les copies de demandes d'analyse)

Note

La conformité ou la non conformité sera basée sur les résultats d'analyse chimique du laboratoire ou en regard de la fiche signalétique du produit.



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-16-01-0459500 Date d'inspection: 94 / 08 / 30
A M J

SECTION C

Identification de la catégorie d'intervenant

Climatisation automobile

(voir sous-section C1)

- Consessionnaire automobile
 Garage spécialisé en climatisation

Réfrigération mobile

(voir sous-section C1)

- Garage spécialisé en climatisation de camions et tracteurs
 Garage spécialisé en réfrigération de remorques routières

Réfrigération / climatisation commerciale et industrielle

(voir sous-section C2)

- Entrepreneur en réfrigération
 Propriétaire de grands immeubles

Production, distribution et vente de réfrigérants

(voir sous-section C3)

- Producteur et distributeur de CFC et de HCFC
 Entrepôt de distribution d'accessoires automobile
 Grossiste en réfrigération
 Grossiste en pièces d'appareils ménagers

SOUS-SECTION C1

Récupération / recyclage (art. 12, 13, 15 et 16)

Nombre d'emplacements pour travaux de climatisation automobile ? 1
Nombre de mécaniciens spécialisés en climatisation ? 2

LISTE DES MODÈLES D'APPAREILS

# Modèle	# Série	Fournisseur	Subs.	Recup.	Rechar.
Articles 23-24 L.A.D.					

Propriété *

L	(A)
L	(A)
L	A
L	A

* L: Location
A: Achat

Lors de la visite, les mécaniciens utilisaient-ils les appareils ? oui non
Nombre moyen de travaux mensuels sur des climatiseurs ? 8

Registre (art. 20 et 21)

→ MCBEE

Registres tenus: oui non

Numérotation: 25 / pages — — = 242 ^{1 x 134 A} _{23 x R-12}
No du dernier No du premier Total

Période couverte: du 95-05-18 au 94-08-02

SUBSTANCE(S) RÉCUPÉRÉE(S)

Nom	Quantité moyenne par registre
<u>R-12</u>	<u>non déterminable</u>



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-16-01-0459500

Date d'inspection: 94 / 08 / 30
A M J

3. Conclusion

Peinture: Urgence Carrosserie, saint-Timothée

Aucune infraction constatée

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

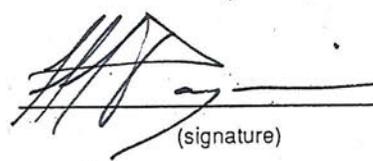
4. Recommandations

Effectuer suivi annuel

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

5. Vérification

Inspecté par: Michel Paquin
(chargé de projet)


(signature)

94108130
A M J

NIL
(coéquipier)


(signature)

A M J

Vérifié par: Ronald Robillard
(nom)


(signature)

94109114
A M J

Commentaires du vérificateur:
O.K.

Règlement sur les halocarbures

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Concessionnaires d'automobile/Garages spécialisés en climatisation/ Entreprises de recyclage des VHU/Garages spécialisés en réfrigération mobile

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION		
	Date de la vérification : <u>22 juillet 2008</u>	Heure d'arrivée : <u>15h00</u>	Heure de départ : _____
	Réalisée par : <u>François Tremblay</u>	_____	
	Accompagné de : _____	_____	
SAGO			
Demande :	Intervenant : <u>Y207380</u>	Lieu d'intervention : <u>X2105690</u>	
Type d'intervention :	<input checked="" type="checkbox"/> Première inspection (diagnostic) <input type="checkbox"/> Deuxième inspection <input type="checkbox"/> Troisième inspection		

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : <u>VALLEYFIELD MITSUBISHI</u>
	Adresse civique : <u>3333, BOULEVARD MONSEIGNEUR-LANGLAIS</u> <u>SALABERRY-DE-VALLEYFIELD</u>
	Municipalité : <u>QUÉBEC</u> Code postal : <u>J6S 4Y2</u>
	Téléphone : <u>450-373-6444</u> Télécopieur : <u>450-377-8089</u> Cellulaire : _____
	Courriel : <u>valleyfield.mitsubishi@cgocable.ca</u> Site internet : _____
	N° de gestion documentaire : <u>7610-16-01-1047700</u> Matricule Cidreq : <u>1161765442</u>
	GPS (19T) : <u>NAD</u> Longitude (x) : <u>45°16'22.3''</u> Latitude (y) : <u>74°5'55.2''</u>
	Heures d'ouverture : _____
	Nom de l'ancien propriétaire : _____ Depuis : _____

BUT DE LA VÉRIFICATION	But: Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les halocarbures.
-------------------------------	--

PERSOINES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
	Pierre Champagne	Directeur	450-373-6444	

CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILE/GARAGES SPÉCIALISÉS EN CLIMATISATION/ ENTREPRISES DE RECYCLAGE DES VHU/GARAGES SPÉCIALISÉS EN RÉFRIGÉRATION MOBILE					
Art.	Exigence	O	N	NA	Remarques
31 et 32	L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place?				Ne fait pas de travaux avec les halocarbures.
	Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-2209				
	Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-1990				
	Pour le <u>HFC-134a</u> : SAE J-2210				
	Autres normes :				
	Pour la réfrigération mobile : ARI-740				
	Analyseur de réfrigérant :				Ne fait pas de travaux avec les halocarbures.
9	L'entreprise effectue-t-elle une épreuve d'étanchéité avant un remplissage d'halocarbure ?				Ne fait pas de travaux avec les halocarbures.
30	L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (vous pouvez vérifier les registres)				Ne fait pas de travaux avec les halocarbures.
59 et 60	L'entreprise tient-elle des registres de travaux?				Ne fait pas de travaux avec les halocarbures.
43, 46 et 47	L'entreprise a-t-elle du personnel ayant la qualification environnementale? Si oui, écrire dans « Remarques » les numéros d'attestation avec les noms des employés.				Ne fait pas de travaux avec les halocarbures mais il y a un technicien certifié.

ATTESTATION DE QUALIFICATION ENVIRONNEMENTALE				
Nom de l'entreprise				
Date				
Numéro	Nom de l'employé	No. de l'attestation	Date expiration	Type de travaux
1	Bruno Lalonde			
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

COMMENTAIRES ET CONCLUSION	L'entreprise <input checked="" type="checkbox"/> est conforme en tout point au Règlement. <input type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Règlement.		
RECOMMANDATIONS	Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions. <input type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. <input type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier. <input checked="" type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.		
SIGNATURES	Vérificateur : <u>François Tremblay, étudiant</u> <i>Lettres moulées</i>	<u><i>François Tremblay</i></u> <i>Signature</i>	Date : <u>2008/07/28</u> <i>Année / mois / jour</i>
	Superviseur : _____ <i>Lettres moulées</i>	<u><i>LD</i></u> <i>Signature</i>	Date : <u>08/07/30</u> <i>Année / mois / jour</i>
	Commentaires du superviseur : _____	_____	_____